

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres**

**Mandat SMCE154822009**

**Accorder un contrat à Sade Canada Inc., pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - Secteur Est. Dépense totale de 11 604 938,58 \$ (contrat UX-15252 : 11 424 938,58 \$ + incidences: 180 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322002 - 3 soumissionnaires.**

Rapport déposé au conseil d'agglomération  
Le 30 avril 2015

## Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

### La commission :

#### Présidente

*Mme Émilie Thuillier*  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

#### Vice-présidentes

*Mme Dida Berku*  
Ville de Côte-Saint-Luc

*Mme Karine Boivin Roy*  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

#### Membres

*M. André Allard*  
Ville de Kirkland

*M. Richard Celzi*  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve

*Mme Marie Cinq-Mars*  
Arrondissement d'Outremont

*M. Jean-François Cloutier*  
Arrondissement de Lachine

*M. Richard Deschamps*  
Arrondissement de LaSalle

*Mme Marianne Giguère*  
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

*M. Manuel Guedes*  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

*Mme Lili-Anne Tremblay*  
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 30 avril 2015

M. Denis Coderre  
Maire de Montréal  
Membres du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE154822009, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Sade Canada Inc., pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - Secteur Est. Dépense totale de 11 604 938,58 \$ (contrat UX-15252 : 11 424 938,58 \$ + incidences: 180 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322002 - 3 soumissionnaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy  
Vice-présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE154822009**

**Accorder un contrat à Sade Canada Inc., pour la réhabilitation de conduites d'égout par chemisage - Secteur Est. Dépense totale de 11 604 938,58 \$ (contrat UX-15252 : 11 424 938,58 \$ + incidences: 180 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 322002 - 3 soumissionnaires.**

À sa séance du 8 avril 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1154822009. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 15 avril 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE154822009 qui lui avait été confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

Les travaux de réhabilitation des conduites d'égout sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) et s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Ces techniques sans tranchée représentent de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- rapidité dans la réalisation des travaux;
- réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;

- rapidité de la remise en état des lieux;
- réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- maintien de la circulation pendant les travaux.

De plus, dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'égout, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'égout.

Étant donné l'envergure des travaux, la DGSRE a décidé de diviser le projet en deux secteurs, soit le secteur Ouest et le secteur Est. La présente demande d'octroi de contrat a pour objet la réhabilitation des conduites d'égout du secteur Est. Un second dossier d'octroi de contrat de même nature couvrant le secteur Ouest est actuellement en cours (1154822010 - appel d'offres public 322001) pour autoriser une dépense totale de 11 840 000,22 \$ (contrat: 11 665 000,22 \$ + incidences: 175 000,00 \$), taxes incluses.

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux.

La longueur totale des conduites d'égout à réhabiliter par chemisage structural prévue est de 18,7 km ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,44% de l'ensemble du réseau. Le secteur Est regroupe les arrondissements suivants : Anjou, Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau-Mont-Royal, Rosemont—La-Petite-Patrie, Saint-Léonard et Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension.

Des exigences particulières au contrôle des odeurs de styrène sont prévues aux documents d'appels d'offres.

Afin de s'assurer que l'adjudicataire possède l'expertise et les ressources nécessaires pour réaliser les travaux conformément au devis, des clauses de conformité sur l'expérience et les qualifications du soumissionnaire, des sous-traitants, des équipements, des produits de gainage, de la planification et de la gestion des travaux, ont été insérés aux documents d'appel d'offres. Enfin, les travaux devront être réalisés avant le 30 juin 2016, mais la Ville se réserve le droit de reporter certains travaux à sa demande sans coûts supplémentaires. Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux et également si une production mensuelle minimale n'est pas atteinte durant certaines périodes de la durée du contrat (article 28 des clauses administratives spéciales du devis).

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est de 646 694,64 \$ (taxes incluses), soit 6% du coût des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes, estimées à 180 000,00 \$, soit environ 1.6% du coût des travaux, comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés.

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé du 12 janvier au 11 février 2015. Sur neuf preneurs de cahier des charges, trois firmes ont déposé une soumission.

Il y a un écart de 30,8 % favorable à la Ville entre le prix du plus bas soumissionnaire conforme et la dernière estimation réalisée. On note également un écart de 26,8% entre les deux plus bas soumissionnaires.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier et considèrent avoir reçu des réponses entièrement satisfaisantes. Ils ont notamment compris que le Service imposait des exigences techniques précises dans ses appels d'offres et que seulement les firmes répondant à toutes ces exigences pouvaient être reconnues conformes.

Ils ont apprécié l'inclusion dans le dossier décisionnel d'un tableau montrant l'évolution des coûts de réhabilitation des conduites d'égout au mètre linéaire. Le Service a ainsi répondu positivement à une demande récente de la Commission.

De même, les membres ont pris acte de l'excellente initiative du Service de procéder à l'ouverture des soumissions pour les deux contrats de réhabilitation des conduites d'égout à une semaine d'intervalle. À l'évidence, cette approche a eu un effet sur les prix soumis favorable à la Ville.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

À l'égard du mandat SMCE154822009 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.